

RÈGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

Exposition - vente "Les Envolées, l'Art en suspension" Édition 2017

Abbaye de Moyeuimoutier

01 juillet – 13 août.

Art 1 / Objet et organisation

Le projet est ouvert aux Artisans d'Art, et aux Artistes Plasticiens pouvant justifier d'une expérience artistique et s'ouvre également aux jeunes talents (étudiants en fin de scolarité ou en phase de création d'entreprise)

Art 2 / Règlement

La participation à l'exposition implique pour les candidats l'acceptation du présent règlement et des instructions pouvant servir de support à sa démarche créative.

Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas d'annulation.

Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la manifestation et à l'association (promotion, communication, produits dérivés [publications...], site internet...).

Art 3 / Admissibilité des candidats

Art 3.1- Définition des candidats

Les candidatures sont ouvertes individuellement, ou en collectif (maximum 4 créateur)

Art 3.3 - Statut des candidats

Les candidats devront justifier de leur statut de professionnel par la production des documents suivants ou de leurs équivalents pour les candidats hors du territoire français :

- un avis de situation mentionnant le numéro SIRET permettant l'exercice professionnel
- un récépissé d'inscription à la Maison des Artistes ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou du commerce

Seront également admis,

- les candidats relevant d'une pépinière ou d'une couveuse d'entreprise et présentant une attestation d'inscription visée par l'organisme hébergeur
- les candidats en formation dans l'année et présentant une attestation d'inscription en formation.

Pour les candidats étrangers, il sera statué au cas par cas sur les justificatifs présentés pour attester de l'exercice professionnel et, à titre principal, d'une activité relevant du secteur des métiers d'art.

Art 4 / Dépôt des dossiers de candidatures

Art 4.1 - Modalités générales

- Les participants seront sélectionnés par un jury constitué d'Artisans d'Art, d'Artistes et de personnalités qualifiées de l'association. La liste des membres du jury sera communiquée avant le 15 avril 2017.
- Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats le 01 mai 2017, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.
- Le jury, pour faciliter la sélection se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux artistes candidats et pourra prendre contact avec l'artiste pour discuter de la faisabilité de l'installation de son œuvre.

Art 4.3 Planning d'organisation

Calendrier prévisionnel

- 25 avril : retour des dossiers de candidature (formulaire en ligne).
- 01 mai 2016 : communication des résultats auprès des candidats.
- Du 29 et 30 juin installation des œuvres sur le site de l'Abbaye de Moyenmoutier
- Le 1 juillet inauguration de l'exposition
- 13 août soirée décrochage
Démontage des œuvres jusqu'au 16 août.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'une modification, mineure de ses dates et en avisera les candidats déclarés

La présence des candidats sera obligatoire lors du montage et démontage de son œuvre, à l'inauguration et/ou à la soirée décrochage.

Chaque artiste prend en charge le coût de transport de l'œuvre, à l'aller et au retour.

L'association se charge de l'installation et de la désinstallation des œuvres du point de vue technique (câble pour la suspension)

Art 4.4 - Modalités et dossier de candidature

Pour des raisons d'organisation, les candidatures les inscriptions se feront uniquement en ligne via le formulaire en ligne créé pour l'occasion.

Ce formulaire sera actif sur <http://www.neodomia-metiersdart.fr> à partir du 31 janvier 2017.

Art 4.4.2 – Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué d'un maximum de 2 propositions œuvres Animation, performance, happening, mapping vidéo sont aussi admis dans l'appel à candidature.

Le jury se réserve le droit de sélectionner 1 ou plusieurs œuvres par artistes.

Chaque propositions sera accompagnées de

- Tous moyens à la convenance du candidat (texte, dessin, photo, image de synthèse, etc.)
- Une fiche descriptive du projet reprenant les modalités de réalisation (techniques utilisées), les matériaux prévus.
- Une présentation artistique de l'œuvre

L'association se réserve le droit de créer la scénographie pour permettre une cohérence et une bonne circulation entre les œuvres.

Art 4.4.3 – Délai de soumission des candidatures

Le dossier de candidature complet devra être rempli en ligne avant le 15 avril 2017 minuit sur le site internet.

Art 5 / Caractéristiques des créations proposées

Art 5.1. – Thème

Le thème retenu pour cette 2e édition laisse au créateur toute liberté d'une référence aux différentes significations ou acceptions possibles du terme de « La légèreté ».

Art 5.3. - Nature de la pièce

Les œuvres devront être pensées dans un espace de 300m² et de 15m de hauteur, en tenant des contraintes d'exposition (le poids (max 100 kg) dimensions de l'œuvre avant installation (140cm de large/250 cm de hauteur, ce qui correspond à l'ouverture de la porte)

Les matériaux : pas de restrictions hormis le respect des normes légales.

Art 6 / Jury

La composition du jury sera publié sur le site internet une semaine avant les sélections. La composition pourra être modifiée selon la disponibilité des personnes sollicitées.

Art 7 / Droit d'accrochage et marge en cas de vente des œuvres suspendues.

Un droit d'accrochage est de 40 euros (15 euros pour les membres de l'association) il devra être réglé soit par chèque bancaire ou postal, soit par virement bancaire, au plus tard le 31 mai 2017. A défaut la participation à l'exposition sera annulée.

En cas de vente de l'œuvre suspendue, Neodomia conservera une marge de 20% sur le prix de vente, le droit d'accrochage sera alors rendu à l'artiste.

Art 8 / Possibilité de dépôt vente dans l'espace « Boutique Souvenir »

Pour cette seconde édition, Neodomia souhaite mettre en place un espace « Boutique souvenir » regroupant des créations des artistes et d'artisans art participants à l'exposition.

Cette boutique sera organiser à la manière d'un dépôt-vente. Chaque participant aura donc la possibilité de déposer des objets ou œuvres (petites ou moyenne série) à l'association qui assurera la promotion, et la vente, le cas échéant.

En cas de vente de au sein de l'espace boutique, Neodomia conservera une marge de 30% sur le prix de vente.

Dans le cadre des Art 7 et 8, un contrat de dépôt vente avec marge de 20% et/ou 30% déduit sur les prix publics serra signé par les deux parties.